

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-135/SG/CG fixant le prix de vente du Journal officiel du Territoire Français des Afars et des Issas.

n° 73-135/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
24 janvier 1793

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1973

Date du numéro
10 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er février 1973, le prix de vente du Journal officiel du Territoire Français des Afars et des Issas est fixé comme suit : Prix du numéro : 120 FD. Abonnement annuel: T.F.A.I. 2.880 FD T.F.A.I. par voie postale 3.060 FD France : — par voie maritime 3.380 FD — par voie sérienne 4880 FD Etranger : — par voie maritime 3.480 FD — par voie aérienne 5.380 FD